



**SÉANCE ORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2020**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, PRÉSIDENT. LA SÉANCE EST EXCEPTIONNELLEMENT TENUE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE.

Sont présents formant quorum :

Louis-Philippe Marineau, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Yves Legault, vice-président, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Est absente

Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 095-12-2020

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 21 décembre 2020 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

Résolution RT 096-12-2020

1.2 MESURE EXCEPTIONNELLE – SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE À HUIS CLOS PAR LE BIAIS D'UNE VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), le gouvernement du Québec a adopté une directive autorisant le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale à siéger à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, sans nécessairement devoir être présents en personne;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu qu'étant donné l'établissement de mesure exceptionnelle dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, il est attendu que la séance ordinaire du mois de décembre 2020 sera tenue à huis clos par le biais d'une visioconférence.



● PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 097-12-2020

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Tony Victor Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2020 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● ADMINISTRATION

Résolution RT 098-12-2020

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 21-12-2020 au montant de **57 064.87 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

● EXPLOITATION

Résolution RT 099-12-2020

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-077-10-2018, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par visioconférence de monsieur Étienne Derderian;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de novembre 2020 est approuvé par le conseil d'administration de la Régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 100-12-2020

4.2 EXPERTISE DE LA CONDITION DES MURS EXTÉRIEURS – ENVELOPPE DU BÂTIMENT DE LA PARTIE LA PLUS ANCIENNE DE L'USINE DE TRAITEMENT

CONSIDÉRANT le recensement de certaines anomalies au niveau de l'enveloppe du bâtiment de la partie la plus ancienne tel que;



- perforation au niveau des joints entre les panneaux d'acrylique
- faiblesse de certains joints d'expansion
- perforation dans certains panneaux d'acrylique
- décoloration de l'acrylique

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection et le budget associés sont importants;

CONSIDÉRANT la réception du rapport d'expertise relativement à l'évaluation de la portée des travaux et l'estimation des coûts pour la réfection de l'enveloppe des murs extérieurs du bâtiment de l'ancienne partie de la firme TLA architectes;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie prennent acte du rapport d'expertise relativement à l'évaluation de la portée des travaux et l'estimation des coûts pour la réfection de l'enveloppe des murs extérieurs du bâtiment de l'ancienne partie de l'usine de traitement.

● PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● DÉPÔT DES CORRESPONDANCES

● POINTS À DISCUTER

● LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 101-12-2020

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19 h10.

LOUIS-PHILIPPE MARINEAU
PRÉSIDENT

STÉPHANE GIGUÈRE
SECRÉTAIRE

